

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Multi Purpose Lithep Grease EP 2**
- Code du produit: 07.10.03
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
  - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
  - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
  - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation
  - Graisse
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
  - Kroon Oil BV
  - Dollegoorweg 15
  - 7602 EC ALMELO
  - Tel.: +0031-(0)546-818165
- Service chargé des renseignements:
  - Product safety department - vib@kroon-oil.nl
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +31 (0)546 818165 (9 à 16 h., du lundi au vendredi)

### SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
  - Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
  - Néant.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
  - Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- Système de classification:
  - La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
  - néant
- Pictogrammes de danger
  - néant
- Mention d'avertissement
  - néant
- Mentions de danger
  - néant
- Indications complémentaires:
  - EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
  - Non applicable.
- vPvB:
  - Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Composants dangereux:

CAS: 68425-15-0	Polysulfures de di-tert-dodécyle	R53	1-2,5%
EINECS: 270-335-7		Aquatic Chronic 4, H413	

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
  - Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation:
  - Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:
  - En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
  - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

**Nom du produit: Multi Purpose Lithep Grease EP 2**

(suite de la page 1)

- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration).
- **6.4 Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.  
Éviter la formation d'une nappe d'huile.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

**Nom du produit: Multi Purpose Lithep Grease EP 2**

(suite de la page 2)

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Contient de l'huile minérale. Dans les cas où un brouillard peut se produire, la réglementation US conseille de respecter une valeur moyenne d'exposition de 5 mg/m<sup>3</sup> et une valeur limite d'exposition de 10 mg/m<sup>3</sup>.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
- **Protection respiratoire:**
- **Protection des mains:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
N'est pas nécessaire.



Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374.

Gants résistants à l'huile

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile  
Gants en PVC  
Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/ contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.

L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b></li> <li>· <b>Indications générales.</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Aspect:</b></li> </ul>	
<b>Forme:</b>	Pâteuse
<b>Couleur:</b>	Brun clair
· <b>Odeur:</b>	Genre pétrole
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Changement d'état</b></li> </ul>	
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Point d'éclair</b></li> <li>· <b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b></li> <li>· <b>Auto-inflammation:</b></li> <li>· <b>Danger d'explosion:</b></li> </ul>	<p>&gt; 200 °C</p> <p>Non applicable.</p> <p>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</p> <p>Le produit n'est pas explosif.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Limites d'explosion:</b></li> </ul>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Densité:</b></li> </ul>	Non déterminée.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b></li> </ul>	Pas ou peu miscible

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: Multi Purpose Lithep Grease EP 2

(suite de la page 3)

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.	
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/  
conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- 10.3 Possibilité de réactions  
dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de  
décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation:  
de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques  
complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
- Effets CMR (cancérogène,  
mutagène et toxique pour la  
reproduction) Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.

**SECTION 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et  
dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications: Le produit est difficilement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de  
bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque: Cette substance n'est pas présumée nocive pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés de ses composants individuels.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: En général non polluant
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
12 01 12*	déchets de cires et graisses

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: Multi Purpose Lithep Grease EP 2

(suite de la page 4)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 No ONU · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR,ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

**SECTION 15: Informations réglementaires**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** En général non polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
  - H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
  - R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.
- **Contact:** Product safety department
- **Acronymes et abréviations:**
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ICAO: International Civil Aviation Organisation
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - Aquatic Chronic 4: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 4
- **Sources.**
  - 67/548/EEC
  - 99/45/EEC
  - EC/453-2010